



## Renouvellement détachement

-----  
Par Folcat

Bonjour,

je suis actuellement en détachement de la FP d'Etat vers la territoriale pour une période d'un an.

Il est bien noté sur mon arrêté que c'est une période d'un an, jusqu'au 1er septembre 2023.

Aucune clause de reconduction tacite.

J'ai cherché sur le net, et à priori, ce serait à l'agent, donc à moi, de faire une demande de renouvellement (ou pas) de ce détachement auprès de mon employeur actuel.

Ce que je n'ai pas fait, pour plusieurs raisons, la première étant que je ne le savais pas, ensuite je m'interroge fortement à prolonger ce détachement.

En l'absence de demandes de ma part, mais également de l'organisme d'accueil ou même de départ, que se passe t'il concrètement au 1er septembre ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée.